



CERAS Nouvelle-Aquitaine
1 Avenue Lahubigue
64100 BAYONNE

Conseil d'administration du lundi 23 mai 2022 de 18h30 à 20h00

Présents : Yveline Rey, Joël Picart, Edouard Zapata, Angélique Train et Céline Paris-Zapata

Excusées : Sabine Lagardère, Anne Rochet

Absents : Caroline Lasserre, Jean-Luc Petit, Patrick Vinois, Lucien Halin et Elodie Verdier

1. Ordre du jour

1.1 Préparation de l'assemblée générale du 3 juin 2022

Les points qui seront abordés lors de l'AG qui se déroulera au siège du CERAS NA en mode hybride (10 personnes présentes, 5 visio et 5 excusées)

- Rapport moral du CERAS Nouvelle-Aquitaine présenté par la présidente
- Rapport d'activités 2021 présenté par la responsable
- Approbation du rapport moral et du rapport d'activités
- Rapport financier 2021 présenté par le trésorier
- Approbation des comptes et quitus au trésorier
- Vote du montant des adhésions 2023
- Présentation du colloque 2022 : Place, émotions et violence
- Échanges
- Questions diverses

1.2 Présentation du rapport d'activité 2021

Éditorial

1. CERAS Nouvelle-Aquitaine : ses ressources

1.1 L'association

1.2 Adhérents

1.3 Conseil d'administration

1.4 Bureau

2. CERAS Nouvelle-Aquitaine : son organisation

3. CERAS Nouvelle-Aquitaine : ses principes d'action

4. CERAS Nouvelle-Aquitaine : son activité

4.1 Site

4.2 Colloque

- 4.3 Département Formation et partenariat avec Hegoa Formation
- 4.4 Jeu de l'oie
- 4.5 Publications

5. CERAS Nouvelle-Aquitaine : sa vie associative

- 5.1 Instances de l'association
- 5.2 Conseil d'administration
- 5.3 Assemblée Générale
- 5.4 Réunions internes
- 5.5 Vacation de la responsable

6. CERAS Nouvelle-Aquitaine : Bilan de l'exercice 2021

7. CERAS Nouvelle-Aquitaine : projections

- 7.1 Budgétaires
- 7.2 Activités
 - 7.2.1 Jeu de l'oie
 - 7.2.2 Déploiement des formations avec Hegoa Formation
 - 7.2.3 Colloque 2022
 - 7.2.4 Écriture d'un livre sous la direction d'Yveline Rey
 - 7.2.5 Groupe d'intravision et supervision
- 7.3 Participation colloques

Sabine Lagardère a pu transmettre son interrogation vis-à-vis de la densité du rapport d'activité. Il a été précisé par la responsable de l'obligation légale de la communication du rapport sous ce modèle aux adhérents. Sa présentation orale au moment de l'AG sera une synthèse. Elle propose par ailleurs aux membres du CA d'organiser, selon leur souhait, la rédaction d'une synthèse qui pourrait être transmise aux adhérents.

1.3 Vote sur l'actualisation de la vacation de la responsable

Vote à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

1.4 Réflexion par rapport à la prestation de la société comptable SAGIFEC et les tarifs sollicités

A la suite de la rencontre avec Monsieur BILLAT lors de votre RDV bilan, il a été négocié les honoraires avec un remboursement des sommes versées pour 2021 et début 2022 :

- d'un avoir pour l'exercice 2021 d'un montant de 1 170 € HT
- d'un avoir pour les acomptes mensuels de janvier février et mars de 480 € HT (soit 3 x 160 € HT)
- la facturation des acomptes mensuels de janvier février et mars de 195 € HT (soit 3 x 65 € HT)

1.5 Point sur le département formation et le contrat de partenariat avec Hegoa Formation

Deux formations vont être proposées prochainement sur le site d'Hegoa Formation et du CERAS NA : « Découvrir l'approche systémique et son application avec « les objets flottants » » animée par Sabine Lagardère et « Le jeu de l'Oie systémique, un outil d'ouverture à la complexité » animé par Edouard Zapata.

2. Questions diverses

Sabine Lagardère demande qu'il soit possible de fixer entre les membres du CA, la date de l'AG 2023

Les membres de CA présents fixent l'AG 2023 au vendredi 2 juin de 18h à 19h30

CA 2022 : mercredi 12 octobre à 18h30 (bilan du colloque + avancer les suivants + envisager les formations + fixer dates CA 2023)

Colloque 2023 : la présidente, Yveline Rey, propose d'inviter Nicole et Bernard Prieur sur le thème des loyautés et des trahisons (prévoir de les interpeller après AG 2022)

3. Pouvoirs

Anne Rochet